



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 1^{er} MARS 2021

Présents : Mme ACCABAT, Mme ACKERMANN, Mme BRENAC, Mme CANET, M. CHARRON, Mme DISERVI, M. ENGERAND, M. FOUGERES, M. GOMPERTZ, Mme LUTZ, M. MOUSSET, Mme SCHEFFER, Mme SOURIAU

Absents ayant donné pouvoir : M. COUINEAU (pouvoir à Mme BRENAC),
M. DECOMBE (pouvoir à M. GOMPERTZ)
Mme CHEVANCE (pouvoir à M. GOMPERTZ)

Absente excusée : Mme BRAEMS,
M. COTIGNY et Mme TOLKER-NIELSEN, arrivés en cours de séance

Secrétaire de séance : Mme SCHEFFER

Ce conseil municipal se déroule comme les précédents dans un contexte sanitaire particulier, lié à la pandémie de Covid 19 qui sévit depuis plusieurs mois en France et dans le monde.

- la séance se tient en salle du conseil. Afin de garantir la sécurité des participants, les règles sanitaires et de distanciation ont été appliquées :
 - distance de sécurité ;
 - mise à disposition de masques (port du masque « recommandé ») ;
 - mise à disposition de solution hydro alcoolique ;
 - utilisation d'« un stylo personnel » ;
- La séance s'est tenue en présence de public mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des «mesures barrières», tenant compte des règles de distanciation physique. A cette fin, la séance a eu lieu à 17h00 afin de permettre au public de pouvoir assister à la séance malgré le couvre-feu.
- Les règles de quorum et de pouvoirs sont adaptées afin de pouvoir limiter le nombre d'élus participant à ce conseil municipal :
 - Chaque élu pourra détenir deux pouvoirs (au lieu d'un) ;
 - Le quorum est fixé au tiers des membres présents. Attention, pour cette réunion du conseil municipal, seuls les membres présents sont comptabilisés dans le quorum. Les élus représentés par procuration ne compteront donc pas pour apprécier le quorum.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2021

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

2 – Transfert dans le domaine public des voies et espaces communs du lotissement « Les Arches »

Extrait des délibérations

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R 431-24 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L141-3 et suivants ;

Vu la demande de permis de construire n° PC 7815220G0001 déposée en date du 31/01/2020 par Bouygues Immobilier pour la création d'un lotissement de 70 logements et d'un local d'activités,

Vu la promesse de vente signée chez Me Olivier TYL, notaire à Villepreux, pour la cession à Bouygues Immobilier des terrains communaux destinés à accueillir ledit lotissement,

Vu le plan de classement des parcelles constitutives de la voirie, des espaces communs, des chemins piétonniers et de la ferme permacole dans le futur lotissement « Les Arches » situé route de Grignon;

Vu le projet de convention à intervenir entre la commune et Bouygues Immobilier pour le transfert dans le domaine public des voies et espaces communs ;

Le Conseil Municipal,

- 1) APPROUVE le transfert à titre gratuit dans le domaine public communal après réception des voiries et espaces communs susmentionnés, figurant au plan de classement ci-annexé;*
- 2) ACCEPTE de prendre en charge les frais d'éclairage du futur lotissement et d'engager les démarches nécessaires à cette fin auprès du fournisseur d'énergie;*
- 3) DIT que tous les frais afférents à la création, à l'entretien ou au fonctionnement des espaces non mentionnés à la présente et non transférés dans le domaine public seront à la charge des futurs propriétaires, de l'association syndicale des propriétaires ou de toute autre personne qui viendrait s'y substituer ;*
- 4) MANDATE le Maire pour signer la convention de transfert susmentionnée et tous documents et acte authentique afférents à ce dossier.*

Vote à l'unanimité

Mme le Maire précise que la date de signature du permis de construire Bouygues Immobilier n'est pas encore connue. Il manque toujours deux avis dont celui du nouvel Architecte des Bâtiments de France qui a demandé à Bouygues d'améliorer son projet afin que celui-ci soit plus en harmonie avec les matériaux et couleurs employés dans le village (toitures en particulier).

3 – Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal

Mme Brenac fait part des décisions prises dans le cadre de ses délégations durant les dernières semaines :

- Le Conseil Départemental est sollicité pour une subvention dans le cadre du projet de réfection de la toiture de l'église, pour un montant maximum de 40% du coût HT de l'opération plafonné à 85 000 euros.
- La mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour les travaux de réfection de la toiture de l'église est attribuée à l'entreprise ARCH Engineering pour un montant global forfaitaire de 1 799.20 € HT soit 2 159.04 € TTC.

5 – Informations diverses et activités des commissions

- M. Queter, agent d'accueil de la mairie, ayant demandé sa mutation dans une autre collectivité au 30/04/2021, un recrutement sera organisé prochainement.

(Arrivée de Mme Tolker-Nielsen)

- Un vaccibus a été mis à disposition de l'intercommunalité les 4 et 5 mars avec 240 doses de vaccins pour 23 000 habitants (18 doses pour Chavenay), destinées aux personnes prioritaires. Le CCAS et Mme Canet continuent de faire un travail considérable afin d'accompagner les personnes de plus de 75 ans répertoriées, atteintes de comorbidité ou qui se sont fait connaître en mairie.

La PAM (Département) met à disposition un transport gratuit et individualisé pour les personnes invalides ou ayant un dossier APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) déjà ouvert.

(Arrivée de M. Cotigny)

- La commission environnement organise un nettoyage de printemps le 21 mars 2021. Les Chavenaysiens seront prévenus par une information spéciale.
 - Les Jardins d'Adrienne ont encore une fois ce weekend été visités et les équipements utilisés malgré leur fermeture au public. L'ouverture, prévue initialement au printemps, pourrait être reportée si le site est endommagé. Un rappel au civisme est à nouveau fait : les fleurs et l'herbe ont besoin de pousser, encore un peu de patience...
 - Un groupe de travail sera constitué pour étudier la remise en eau du bief.
 - Un « stop » sera prochainement installé en bas de la route de Saint Nom (à l'intersection avec la rue de Villepreux) afin de sécuriser le virage.
 - La consultation des entreprises a débuté pour la réfection des toitures de l'église.
 - L'affaissement de voirie constaté chemin du Bois est en cours d'étude par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement afin de trouver l'origine du problème et ainsi le résoudre de façon pérenne.
 - La fontaine du rond-point Rösrath a fait l'objet de réparations en raison de fuites et de dégradations de l'ouvrage. L'aspect pierre n'étant pas récupérable une fois les réparations faites (cette fontaine en plâtre a été installée à la création du lotissement du Champ du Caillou et n'est pas un objet historique), une peinture a été appliquée. Celle-ci va se patiner avec le temps. Des fleurs l'habilleront bientôt.
Divers avis ont été donnés sur la fontaine lors de sa réfection (bons comme mauvais, l'esthétique est toujours un sujet discutable) mais le conseil municipal juge inadmissible le comportement de certains administrés ayant agressé verbalement les agents communaux lors de ces travaux.
- La fuite d'eau constatée juste après la réalisation de ces travaux au niveau du rond-point Rösrath est due au gel qui a rompu la canalisation d'eau potable après qu'un véhicule lourd a mordu sur les pavés du rond-point. Il ne s'agissait donc pas de la source (qui alimente la fontaine) comme envisagé au départ. Suez a donc dû intervenir en urgence et couper le réseau. Une information aux riverains a été faite immédiatement et les travaux réalisés en urgence.
- Le stationnement devant la supérette va être revu prochainement afin de réserver des places à la clientèle. La municipalité préférant inciter plutôt que réprimander, aucune zone bleue ne sera créée.
 - L'éclairage extérieur va être renforcé au niveau de la crèche, de la Ruche et du dojo (stade).
 - Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement va prochainement prendre contact avec les riverains du Vallon concernés par la servitude de passage des réseaux d'eaux usées sur leur parcelle, en raison de difficultés récurrentes pour accéder aux regards et canalisations.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Brenac remercie l'assemblée et lève la séance à 18h00.

Les annexes aux délibérations sont consultables en mairie

***Prochain Conseil Municipal :
12 avril 2021***